

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-sept,

le 31 janvier à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Village Vacances à Arzal en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
25 JANVIER 2017

DATE d'AFFICHAGE
3 FEVRIER 2017

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 28
Votants : 31

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : M. Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Béatrice DENIGOT, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Mireille LUCAS, - M. Hervé MICHAUD, - Mmes Martine PENOT, - Christine SAVARY.

Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

M. Denis LE RALLE donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE

M. Eric LIPPENS donne pouvoir à Mme Colette BENOIT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Odile ORJUBIN a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°11-2017 – ADMINISTRATION GENERALE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'ACQUISITION ET
LA LIVRAISON DE FOURNITURES DE BUREAU**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, indique qu'une consultation a été lancée pour assurer l'acquisition et la livraison de fournitures de bureau.

Ce marché est passé en procédure adaptée. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec des montants maximums, conclu à compter de la notification du marché, pour une durée d'un an reconductible deux fois pour une année.

Les prestations sont réparties en trois lots :

- Lot n°1 - Acquisition et livraison de consommables informatiques
- Lot n°2 - Acquisition et livraison de fournitures administratives (certains produits respecteront des exigences en matière de développement durable)
- Lot n°3 - Acquisition et livraison de chemises (réservé aux entreprises de l'économie sociale et solidaire)

22 entreprises ont retiré le dossier de consultation. 8 entreprises ont remis une offre pour le lot n°1, 5 pour le lot n°2 et 1 pour le lot n°3.

Les offres des différents candidats ont été analysées en fonction des critères suivants :

- Prix des prestations : 60 %
- Qualité : 40 %

La commission qui s'est réunie le 20 janvier 2017 propose de retenir :

Envoyé en préfecture le 03/02/2017

Reçu en préfecture le 03/02/2017

Affiché le

ID : 056-200027027-20170131-DELIB_11_2017-DE

- Pour le lot n°1 : la société OFFICEXPRESS de SAINT-DENIS LA PLAINE (93), qui est la mieux-disante pour un montant maximum de 10 500 euros HT par an ;
- Pour le lot n°2 : la société LYRECO de MARLY (59), qui est la mieux-disante pour un montant maximum de 28 000 euros HT par an ;
- Pour le lot n°3 : la société L'ENTREPRISE ADAPTEE de LES AVENIERES (38), qui est la mieux-disante pour un montant maximum de 7 500 euros HT par an.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec les sociétés ci-dessus et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 02/02/17

Le Président,

